

2022-06-30-12 : Election de la COMAPA

L'an deux mille vingt-deux, le trente juin à vingt heures trente, en application des articles L.5211-2 et L. 5211-11 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), s'est réuni le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des Vallées du Haut-Anjou, sous la Présidence d'Etienne Glémot, Président.

Département de Maine-et-Loire

Arrondissement de Saumur-en-Anjou-Bleu

Étaient présents : Valérie AVENEL, Jacques BONHOMMET, Marie-Ange FOUCHEREAU, Jean PAGIS, Sébastien DROCHON, Diana LEPRON, Dominique MENARD, Françoise PASSELANDE, Yamina RIOU, Hervé BLANCHAIS, Patrice TROISPOILS, Pascal CRUBLEAU, Frédérique LEHON, Arnaud FREULON, Pascal CHEVROLLIER, David GEORGET, Etienne GLEMOT, Marie-Claude HAMARD, Nooruddine MUHAMMAD, Véronique LANGLAIS, Maryline LEZE, Estelle DESNOES, Michel POMMOT, Brigitte OLIGNON, Marie-Françoise BELLIER-POTTIER, Emmanuel CHARLES, Jean-Pierre BOISNEAU, Florence MARTIN, Christelle LAHAYE, Catherine BELLANGER-LAMARCHE, Annick HODEE, Jean-Marie JOURDAN, Michel BOURCIER, Jean-Pierre BRU

Étaient excusés : Pierre-Pascal BIGOT, Guy CHESNEAU, Isabelle CHARRAUD, Muriel NOIROT, Christelle BURON, Marc-Antoine DRIANCOURT, Rachel SANTENAC, Michel THEPAUT, Liliane LANDEAU, Virginie GUICHARD, Joël ESNAULT, Jean-Marc-COTTIER, Mireille POILANE, Benoit ERMINE, Alain BOURRIER, Marie-Hélène LEOST

Pouvoirs : Pierre-Pascal BIGOT donne pouvoir à Marie-Ange FOUCHEREAU, Guy CHESNEAU donne pouvoir à Pascal CHEVROLLIER, Isabelle CHARRAUD donne pouvoir à Etienne GLEMOT, Muriel NOIROT donne pouvoir à Etienne GLEMOT, Christelle BURON donne pouvoir à Estelle DESNOES, Marc-Antoine DRIANCOURT donne pouvoir à Michel POMMOT, Rachel SANTENAC donne pouvoir à Véronique LANGLAIS, Michel THEPAUT donne pouvoir à Maryline LEZE, Liliane LANDEAU donne pouvoir à Brigitte OLIGNON, Virginie GUICHARD donne pouvoir à Emmanuel CHARLES, Joël ESNAULT donne pouvoir à Florence MARTIN, Jean-Marc COTTIER donne pouvoir à Christelle LAHAYE, Mireille POILANE donne pouvoir à Michel BOURCIER

Membres en exercice :50
Membres présents :34
Pouvoirs :13
Quorum :17
Votants :47
Votes pour :47
Votes contre :0
Abstention :0
Date de convocation : 24/06/2022
Date de publication sur le site internet de l'EPCI : 15/07/2022

Secrétaire de séance : Valérie AVENEL

Accusé de réception en préfecture
049-200071868-20220630-2022-06-30-12b-DE
Date de télétransmission : 13/07/2022
Date de réception préfecture : 13/07/2022

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

SUR proposition du Président ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L. 1414-2 ;

VU les statuts de la Communauté de Communes des Vallées du Haut-Anjou ;

VU la délibération n°2022-06-30-01 du Conseil Communautaire en date du 30 juin 2022 relative aux conditions de dépôt des listes pour l'élection de la COMAPA;

VU l'axe 4 du projet de territoire de la CCVHA « Renouveler la gouvernance du territoire et poursuivre l'ouverture aux acteurs du territoire » ;

VU l'engagement de la démarche RSO « Mettre en place une gouvernance responsable » et son PA n°2 garantir les conditions d'un gouvernance responsable » ;

CONSIDERANT que la commission des marchés à procédure adaptée est chargée d'examiner les candidatures relatives à ces marchés et faire des propositions en vue de leur attribution ;

CONSIDERANT que la commission des marchés à procédure adaptée est composée du Président de l'EPCI qui la préside et par cinq membres élus par l'assemblée délibérante désignés au scrutin de liste proportionnel au plus fort reste ;

CONSIDERANT la candidature de la liste suivante :

membres titulaires	membres suppléants :
<ul style="list-style-type: none">○ Jean-Pierre Bru ;○ Jean Pagis ;○ Brigitte Olignon ;○ Joël Esnault ;○ Virginie Guichard	<ul style="list-style-type: none">○ Yamina Riou ;○ Pascal Crubleau ;○ Michel Bourcier ;○ Marc-Antoine Driancourt ;○ Nooruddine Muhammad.

ENTENDU l'exposé de M. Etienne Glémot, rapporteur,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, à l'unanimité :

- Désigne comme membre titulaire de la commission des marchés à procédure adaptée :

- Jean-Pierre Bru ;
- Jean Pagis ;
- Brigitte Olignon ;
- Joël Esnault ;
- Virginie Guichard ;

Accusé de réception en préfecture
049-200071868-20220630-2022-06-30-12b-DE
Date de télétransmission : 13/07/2022
Date de réception préfecture : 13/07/2022

- Désigne comme membre suppléant de la commission des marchés à procédure adaptée :
 - Yamina Riou ;
 - Pascal Crubleau ;
 - Michel Bourcier ;
 - Marc-Antoine Driancourt ;
 - Nooruddine Muhammad
- Autorise le Président ou son représentant à prendre toute disposition visant à rendre effective la présente délibération.

Pour extrait conforme au registre
Fait et délibéré en séance
le 30 juin 2022
au Lion d'Angers,

Etienne Glémot

Président



Accusé de réception en préfecture
049-200071868-20220630-2022-06-30-12b-DE
Date de télétransmission : 13/07/2022
Date de réception préfecture : 13/07/2022

3 / 3

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux, par courrier adressé, devant le Tribunal Administratif de Nantes dans les deux mois à compter de la publication ou par l'application *Télérecours Citoyens* accessible à partir du site www.telerecours.fr. L'auteur de la décision peut également être saisi d'un recours gracieux dans le même délai.